

Objectifs environnementaux opérationnels		Mesures clefs existantes
D1-D4		
OO 1	Préserver et/ou protéger les espèces et habitats, les écosystèmes marins et leurs fonctionnalités en renforçant la performance du réseau d'AMP	Désignation d'AMP et Gestion d'AMP
OO 2	Préserver et/ou protéger les espèces et habitats, les écosystèmes marins et leurs fonctionnalités par la cohérence des politiques publiques	Mesures directement liées à la protection d'espèces et habitats, en lien avec et en application des autres politiques et directives
OO 2	Préserver et/ou protéger les espèces et habitats, les écosystèmes marins et leurs fonctionnalités par la cohérence des politiques publiques	Mesures en faveur du maintien des liens terre-mer : mesures liées à l'agriculture, aux aménagements littoraux, aux aménagements des cours d'eau
OO 2	Préserver et/ou protéger les espèces et habitats, les écosystèmes marins et leurs fonctionnalités par la cohérence des politiques publiques	Corpus réglementaire encadrant l'organisation spatio-temporelle des activités maritimes et résultant aux permis et autorisations d'activités en mer
OO 3	Préserver et/ou protéger les espèces et habitats, les écosystèmes marins et leurs fonctionnalités en réduisant les impacts des activités économiques et des usages récréatifs via la prise en compte des espèces et des périodes sensibles ainsi que des effets cumulés à l'échelle de la ZPM et internationale	Autorisations des activités maritimes et littorales émises sur la base des dossiers d'évaluation des incidences (au titre de l'eau, de Natura 2000, ...), des études d'impacts...
OO 3	Préserver et/ou protéger les espèces et habitats, les écosystèmes marins et leurs fonctionnalités en réduisant les impacts des activités économiques et des usages récréatifs via la prise en compte des espèces et des périodes sensibles ainsi que des effets cumulés à l'échelle de la ZPM et internationale	Incitation aux bonnes pratiques des activités maritimes et littorales (bâti, chenal, ...) Ainsi que les autres politiques et directives (documents de planification, SDCC, PCP, ...)
OO 4	Préserver et/ou protéger les espèces rares ou en déclin grâce aux outils : listes d'habitats et d'espèces menacés	Listes d'espèces protégées
OO 5	Préserver et/ou protéger les espèces et habitats, les écosystèmes marins et leurs fonctionnalités par des opérations de formation et de sensibilisation ciblées	Sensibilisation et formation aux bonnes pratiques des activités maritimes et littorales et à la préservation du milieu marin
OO 5	Préserver et/ou protéger les espèces et habitats, les écosystèmes marins et leurs fonctionnalités par des opérations de formation et de sensibilisation ciblées	Campagnes de sensibilisation Animation de Dorcab
D2		
OO 7	Mettre les décideurs de l'apparition de nouveaux entrants en appuyant sur une cellule de veille et d'alerte et un portail d'espèces non indigènes, présentant des risques d'enrichissement, pour cibler les interventions	Existence de cellules de veille et d'alerte précoces sur l'apparition d'espèces non indigènes en vue d'interventions rapides et ciblées en lien avec des observateurs
OO 8	Exercer un contrôle sur les vecteurs d'introduction d'espèces non indigènes pour limiter les risques d'introduction	Contrôle du transfert d'espèces marines et conchylicoles d'un pays à l'autre, et d'une région à l'autre, en vue de leur ré-implantation.
OO 8	Exercer un contrôle sur les vecteurs d'introduction d'espèces non indigènes pour limiter les risques d'introduction	Contrôle des navires et traitements des rejets : eaux et sédiments de ballast, bo-salissures, eaux noires et grises
OO 10	Réduire l'impact des espèces non indigènes, présentant des risques d'enrichissement, par leur exploitation économique	Incitation à l'exploitation des espèces non indigènes envahissantes en vue de leur utilisation comme aliment, ou comme matière première (crépides...)
OO 11	Sensibiliser le public et sensibiliser ou former les décideurs et les usagers à la problématique « biodiversité et espèces non indigènes » pour prévenir l'introduction et la dissémination, pour alerter et pour appliquer les bonnes pratiques	Formation au développement durable, incluant la problématique des espèces non indigènes, auprès du grand public et des professionnels de la mer
OO 12	Améliorer la gouvernance dans les territoires sur la problématique « biodiversité et espèces non indigènes » pour prévenir l'introduction et la dissémination, et la prendre en compte au sein des politiques publiques mer et littoral	Existence de la prise en compte du thème « biodiversité et espèces non indigènes » au sein de gouvernances régionales et locales
D3		
OO 13	Mettre en œuvre des réglementations spécifiques pour certaines pratiques de pêche	Réglementations relatives aux engins de pêche, navires, périodes, espèces, pour réguler les pressions sur le milieu
OO 14	Mettre en place des espaces maritimes destinés à la préservation des espèces	Zones de conservation halieutiques et plans de gestion associés
OO 15	Protéger les espèces exposées en raison de leur valeur commerciale et par conséquent soumises à un effort de pêche correspondant	Politiques volontaires d'initiatives et d'informations participatives à la protection des espèces
OO 15	Protéger les espèces exposées en raison de leur valeur commerciale et par conséquent soumises à un effort de pêche correspondant	Réglementation relative à la pêche de loisir (à pied et en mer) pour diminuer la pression sur les espèces commercialisables
OO 17	Mettre en place des actions pour renouveler les stocks en mauvais état	Repeuplement ou réensemencement des zones pour des espèces le nécessitant
OO 18	Protéger les espèces soumises à une forte pression et avec un mauvais état constaté	Adaptation de l'effort de pêche aux possibilités de la ressource par attribution de licences de pêche
OO 19	Mettre en place des campagnes de prospection et des pêches scientifiques pour surveiller certaines espèces	Amélioration de la gestion des stocks par la mise en œuvre de pêche scientifique
OO 20	Mettre en place sur les espèces soumises à un plan de reconstruction communautaire des mesures locales renforçant leur protection	Mesures de police et d'encadrement des pêcheurs locaux
D5		
OO 21	Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques - réduire les pollutions diffuses - réduire la pression à la source	Promotion des bonnes pratiques respectueuses de la qualité des eaux et des milieux (Disposition B25 du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015)
OO 22	Réduire la pollution organique	Poursuite de la réduction des rejets directs de phosphore (Disposition 3A-1 du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015)
OO 22	Réduire la pollution organique	Traitement à la source privilégié et traçabilité des traitements des collectifs assurée (Disposition 3A-4 du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015)
OO 22	Réduire la pollution organique	Prévention des apports de phosphore diffus (Disposition 3B-2 du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015)
OO 22	Réduire la pollution organique	Prévention des apports de phosphore diffus (Disposition 3B-3 du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015)
OO 22	Réduire la pollution organique	Amélioration des transferts des effluents collectifs à la station d'épuration et maîtrise des rejets d'eaux pluviales (Disposition 3D-1 du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015)
OO 23	Réduire la pollution par les nitrates	Prévention des apports de phosphore diffus (Disposition 2B-3 du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015)
OO 23	Réduire la pollution par les nitrates	Mise en cohérence des zones vulnérables avec les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne (Disposition 2A-1 du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015)
OO 23	Réduire la pollution par les nitrates	Prise en compte systématique de certaines dispositions dans les programmes d'actions en zones vulnérables (Disposition 2B-1 du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015)
OO 23	Réduire la pollution par les nitrates	Prise en compte systématique de certaines dispositions dans les programmes d'actions en zones vulnérables (Disposition 2B-2 du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015)
OO 23	Réduire la pollution par les nitrates	En dehors des zones vulnérables, développement de l'incitation sur les territoires prioritaires (Disposition 2C-1 du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015)
OO 24	Préserver le littoral	Réduction significative de l'eutrophication des eaux côtières (Disposition 10 A-1 du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015)
OO 24	Préserver le littoral	Amélioration de la connaissance et de la protection des écosystèmes littoraux (Disposition 10D du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015)
OO 25	Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques - réduire les pollutions diffuses - limiter le transfert des éléments polluants	Promotion des pratiques permettant de limiter les transferts d'éléments polluants vers la ressource en eau (Disposition B30 du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015)
OO 26	Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques - réduire les pollutions diffuses - mieux connaître et communiquer pour mieux définir les stratégies d'actions	Amélioration de la connaissance et de l'accès à l'information (Disposition B21 du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015)
OO 26	Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques - réduire les pollutions diffuses - mieux connaître et communiquer pour mieux définir les stratégies d'actions	Vélorisation des résultats de la recherche (Disposition B22 du SDAGE Adour-Garonne)
OO 27	Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques - réduire les pollutions diffuses - cibler les actions de lutte en fonction des risques et des enjeux	Identification des zones de vigilance (Disposition B33 du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015)
OO 27	Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques - réduire les pollutions diffuses - cibler les actions de lutte en fonction des risques et des enjeux	Actions en zones vulnérables (Disposition B34 du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015)
OO 27	Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques - réduire les pollutions diffuses - cibler les actions de lutte en fonction des risques et des enjeux	Mise en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de la qualité des eaux (Disposition B35 du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015)
OO 27	Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques - réduire les pollutions diffuses - cibler les actions de lutte en fonction des risques et des enjeux	Mise en place des démarches volontaires sur les secteurs prioritaires (Disposition B36 du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015)
OO 27	Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques - réduire les pollutions diffuses - cibler les actions de lutte en fonction des risques et des enjeux	Mise en place des démarches spécifiques pour les zones soumises à contraintes environnementales (Orientation B37 du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015)
OO 28	Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire - développer une politique territoriale adaptée aux enjeux des milieux littoraux cohérente avec les conclusions du Grenelle de la mer - concilier usages économiques et restauration des milieux aquatiques	Préservation de la qualité des eaux dans les zones conchylicoles (Disposition F17 du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015)
OP		Amélioration de la connaissance (Disposition 2D-4 du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015)
D6		
OO 29	Adapter les conditions de gestion des activités à la sensibilité des habitats, et en particulier les herbiers de zostères, les champs de laminaires, le maërl, les hemmelles, les coraux et les champs de blocs...	Pour les activités soumises à autorisation, évaluation de leurs impacts à l'aide de suivis afin d'affiner les conditions de gestion
OO 29	Adapter les conditions de gestion des activités à la sensibilité des habitats, et en particulier les herbiers de zostères, les champs de laminaires, le maërl, les hemmelles, les coraux et les champs de blocs...	Promotion des bonnes pratiques pour limiter l'impact de la pêche à pied sur les habitats rocheux
OO 29	Adapter les conditions de gestion des activités à la sensibilité des habitats, et en particulier les herbiers de zostères, les champs de laminaires, le maërl, les hemmelles, les coraux et les champs de blocs...	En certains secteurs, diminution du nombre de mouillages dans les zones à herbiers de zostères

OO 30	Extraire les matériaux marins dans des conditions durables	Mise en place des mesures de gestion pour l'extraction des granulats marins permettant de maintenir un sol sédimentaire sa bleux favorisant la recolonisation benthique
OO 31	Pérenniser l'arrêt de l'extraction du maât	Suspension de l'extraction de maât
OO 32	Réglementation pour éviter, réduire et compenser l'impact morpho-sédimentaire des aménagements et travaux sur le littoral	Réglementation pour éviter, réduire et compenser l'impact morpho-sédimentaire des aménagements et travaux sur le littoral
OO 33	Exercer les activités en mer dans des conditions durables, gérer les sédiments de dragage dans des conditions durables	Plans de gestion départementaux de gestion des dragages et des sédiments, de leurs traitements et valorisations à terre
OO 33	Exercer les activités en mer dans des conditions durables, gérer les sédiments de dragage dans des conditions durables	Réglementation exigeant une évaluation à l'échelle des zones à enjeux, des impacts cumulés des différentes activités humaines exercées sur l'intégrité des fonds marins
OO 34	Promouvoir des pratiques aquacoles préservant l'intégrité des fonds marins	Caution des cultures marines imposant de structurer les concessions afin de limiter l'envasement ou l'ensablement ou afin de préserver les habitats benthiques à fort enjeux (herbiers de zostères)
OO 34	Promouvoir des pratiques aquacoles préservant l'intégrité des fonds marins	En fin d'exploitation, assurance de la remise en état par les concessionnaires des zones conchylicoles
D7		
OO 36	Limiter ou supprimer certains rejets turbides en mer tout en prenant en compte les variabilités naturelles comme les saisons, les marées...	Pour les nouveaux navires extracteurs, la conception et les structures sont préalablement établies pour permettre de limiter le turbidité lors de l'exploitation des granulats marins
OO 36	Limiter ou supprimer certains rejets turbides en mer tout en prenant en compte les variabilités naturelles comme les saisons, les marées...	Arrêtés préfectoraux imposant des mesures de gestion limitant les impacts environnementaux et permettant notamment de faciliter la dilution du panache turbide pour le sujet de sédiments de dragage par courants
OO 36	Limiter ou supprimer certains rejets turbides en mer tout en prenant en compte les variabilités naturelles comme les saisons, les marées...	Arrêtés préfectoraux imposant des mesures de suivi permettant de suivre les modifications des milieux et de les comparer aux prédictions et évaluations établies dans l'étude d'impact. Les travaux sont modifiés si besoin grâce au retours des suivis et à l'analyse expertisée d'un comité ad hoc
D8		
OO 39	Mettre en œuvre des mesures de lutte contre les pollutions maritimes	Prévention et lutte contre les pollutions accidentelles en mer et dans les ports
OO 42	Mettre en œuvre des règles et des contrôles de certaines activités sensibles	Encadrement des opérations de dragage et de clajage de façon adaptée à la sensibilité de l'environnement
OO 40	Mettre en place des règles pour éviter les apports de contaminants à la source	Mesures prévues par les SDAGE pour maîtriser les pollutions dans aux substances dangereuses
OO 40	Mettre en place des règles pour éviter les apports de contaminants à la source	Prévention des pollutions récuremtes et gestion des effluents issus de l'industrie
OO 40	Mettre en place des règles pour éviter les apports de contaminants à la source	Maîtrise des rejets liquides issus des activités portuaires, notamment des aires de carénage
OO 40	Mettre en place des règles pour éviter les apports de contaminants à la source	Maîtrise de l'exploitation conchylicole à travers notamment la limitation et le contrôle des sortants (Charte conchylicole)
OO 41	Réduire la présence de déchets pouvant causer une contamination chimique	Maîtrise des eaux pluviales et de leurs charges, notamment par leurs traitements, dans les zones sensibles
OO 41	Réduire la présence de déchets pouvant causer une contamination chimique	Traitement des déchets sources de contamination chimique, notamment des déchets portuaires, exemple : les politiques de ports propres (à compléter ultérieurement)
OO 42	Mettre en œuvre des règles et des contrôles de certaines activités sensibles	Mesures relatives aux pesticides (Plan écophyto)
OO 42	Mettre en œuvre des règles et des contrôles de certaines activités sensibles	Encadrement des opérations de dragage et de clajage de façon adaptée à la sensibilité de l'environnement
OO 43	Favoriser les politiques d'incitation et d'information sur les contaminants chimiques	Sensibilisation et information des usagers pour prévenir et réduire des contaminations chimiques dues aux usages domestiques
D9		
OO 44	Adapter les pratiques des professionnels et usagers pour limiter et prévenir les pollutions vers le milieu marin, et encadrer les activités littorales et maritimes impactantes	Gestion et suivi adaptés des opérations de dragage et des immersions
OO 44	Adapter les pratiques des professionnels et usagers pour limiter et prévenir les pollutions vers le milieu marin, et encadrer les activités littorales et maritimes impactantes	Prise en compte des enjeux d'assainissements individuels, collectifs et de séparation des réseaux d'eaux usées et pluviales au travers des documents de planification territoriale
OO 44	Adapter les pratiques des professionnels et usagers pour limiter et prévenir les pollutions vers le milieu marin, et encadrer les activités littorales et maritimes impactantes	Mise en conformité des installations, exploitations et adaptation des exploitations industrielles, agricoles, conchylicoles pour prévenir toute pollution, dont les mesures SDAGE
OO 44	Adapter les pratiques des professionnels et usagers pour limiter et prévenir les pollutions vers le milieu marin, et encadrer les activités littorales et maritimes impactantes	Mise à disposition des dispositifs adaptés : aire de carénage, système de collecte des déchets portuaires et de la navigation, utiliser des produits biodégradables, récupérer les eaux noires, les eaux usées, équipements variés des navires en conformité...
OO 44	Adapter les pratiques des professionnels et usagers pour limiter et prévenir les pollutions vers le milieu marin, et encadrer les activités littorales et maritimes impactantes	Adaptation des épandages et des techniques culturales aux zones sensibles à proximité des zones humides littorales / limiter le transfert en mer des pollutions organiques
OO 44	Adapter les pratiques des professionnels et usagers pour limiter et prévenir les pollutions vers le milieu marin, et encadrer les activités littorales et maritimes impactantes	Développement des pratiques conchylicoles pour favoriser les conditions hydromorphologiques favorables au bon état écologique
OO 44	Adapter les pratiques des professionnels et usagers pour limiter et prévenir les pollutions vers le milieu marin, et encadrer les activités littorales et maritimes impactantes	Recours au principe du pollueur-payeur
OO 44	Adapter les pratiques des professionnels et usagers pour limiter et prévenir les pollutions vers le milieu marin, et encadrer les activités littorales et maritimes impactantes	Amélioration des pratiques / utilisation des meilleures technologies disponibles n'engendrant pas de coûts excessifs / choisir les technologies les plus respectueuses de l'environnement (à justifier ?)
OO 45	Former, sensibiliser, informer les décideurs, professionnels et le public	Sensibilisation environnementale vers l'évolution de pratiques vertueuses / Mesures existantes SDAGE Adour-Garonne et Loire Bretagne et autres mesures dont ARS, DDDP...
OO 46	Observer, suivre et valoriser quelques paramètres de l'état sanitaire du milieu marin, les activités directement en lien et les bonnes pratiques et techniques associées	Mettre en œuvre le renforcement des moyens d'observation et de suivi de la qualité de l'eau sur les aspects sanitaires, en lien avec la mise en œuvre des réseaux de surveillance PAMMDCSMM / Mesures existantes SDAGE Adour-Garonne et Loire Bretagne et autres mesures dont ARS, DDDP...
OO 44	Adapter les pratiques des professionnels et usagers pour limiter et prévenir les pollutions vers le milieu marin, et encadrer les activités littorales et maritimes impactantes	Autres mesures existantes SDAGE Adour-Garonne et Loire Bretagne et autres mesures dont ARS, DDDP...
OO 47	Gérer la crise en cas de pollution accidentelle et mobiliser les moyens adéquats pour limiter la diffusion et réduire la pollution	Organisation opérationnelle de gestion de crise en mer (gestion des interventions en mer revêtant une ampleur ou une nature particulière, prévoit les conditions et les modalités d'intervention et l'ensemble des moyens publics et privés susceptibles d'être mis en œuvre)
OO 44	Adapter les pratiques des professionnels et usagers pour limiter et prévenir les pollutions vers le milieu marin, et encadrer les activités littorales et maritimes impactantes	Gestion des assainissements individuels et collectifs au travers des documents de planification territoriale (eaux usées et eaux pluviales)
D 10		
OO 51	Mise en place de filières économiques pour la valorisation et le traitement des déchets issus des activités maritimes	Cohérence entre les schémas départementaux relatifs à la gestion des déchets et aux plans relatifs à la prévention de production de déchets
OO 50	Enlever et/ou collecter des déchets	Incitation à la récupération et au traitement des déchets flottants, des déchets présents dans la colonne d'eau et des déchets sur les fonds marins - exemple : Incitation financière pour les acteurs qui ramassent les déchets
OO 48	Sensibiliser l'ensemble des acteurs à la réduction et à la gestion de déchets	Sensibilisation des usagers de la mer aux problématiques de déchets et au respect des règles existantes
OO 49	Mettre à disposition des dispositifs adéquats pour la gestion en particulier la collecte de déchets	En cas de pollution maritime, pendant la crise, développement d'une gestion efficace des déchets et notamment de leurs stockage temporaire
OO 49	Mettre à disposition des dispositifs adéquats pour la gestion en particulier la collecte de déchets	Mise à disposition de dispositifs de tri pour la gestion des déchets produits par les activités maritimes (ports, marisseries, conchyliculture, plaisance, pêche, pose de câbles, EMR...) et communication à leur sujet.
OO 50	Enlever et/ou collecter des déchets	Promouvoir le développement de techniques adaptées de collecte de déchets sur l'estran, respectueuses de l'environnement
OO 50	Enlever et/ou collecter des déchets	Récupération et traitement des déchets dangereux
OO 51	Mise en place de filières économiques pour la valorisation et le traitement des déchets issus des activités maritimes	Mise en place de filières de traitement et de valorisation des déchets issus des activités maritimes et collectés en mer
D11		
OO 53	Réglementer les activités d'installation et de travaux maritimes en fonction de la sensibilité du milieu vis à vis des nuisances sonores sous-marines	Adaptation des travaux maritimes en fonction de la sensibilité du milieu
OO 54	Organiser l'espace spatio-temporel maritime en fonction de la sensibilité du milieu vis à vis des nuisances sonores aériennes et sous-marines	Limitation (voire interdiction) de la circulation de véhicules nautiques à moteur pour réduire les nuisances sonores sous-marines sur les zones où d'importants enjeux ont été identifiés
OO	Objectif opérationnel	
OO1	Préserver et/ou protéger les espèces et habitats, les écosystèmes marins et leur fonctionnalité et renforcer la performance du réseau CNMP	
OO2	Préserver et/ou protéger les espèces et habitats, les écosystèmes marins et leur fonctionnalité par la mise en cohérence des politiques publiques	
OO3	Préserver et/ou protéger les espèces et habitats, les écosystèmes marins et leur fonctionnalité en réduisant les impacts des activités économiques et des usages récréatifs via la prise en compte des espèces et des périodes sensibles ainsi que des effets cumulés à l'échelle de la SPM et international	
OO4	Préserver et/ou protéger les espèces et habitats, les écosystèmes marins et leur fonctionnalité en limitant les impacts des activités économiques et des usages récréatifs	
OO5	Préserver et/ou protéger les espèces et habitats, les écosystèmes marins et leur fonctionnalité par des opérations de formation et de sensibilisation ciblées	
OO6	Assurer du bon équilibre prise précaution pour garantir la pérennité des services écosystémiques (exemple : régulation des mollusques par les moules)	
OO7	Anticiper les besoins de l'apparition de nouveaux entrants en équipant sur une cellule de veille et d'alarme et un portail d'espèces non indigènes, présenter des risques d'envasement, pour cibler les interventions	

D008	Faire un contrôle sur les secteurs d'introduction d'espèces non indigènes pour limiter les risques d'introduction
D009	Réduire l'impact des espèces non indigènes, prévenir des risques d'établissement, sur les sauges
D010	Réduire l'impact des espèces non indigènes, prévenir des risques d'établissement, par leur exploitation économique
D011	Sensibiliser le public et sensibiliser ou former les décideurs et les usagers à la problématique « biodiversité et espèces non indigènes » pour prévenir l'introduction et la dissémination, pour alerter et pour appliquer les bonnes pratiques
D012	Améliorer le gouvernement dans les territoires sur la problématique « biodiversité et espèces non indigènes » pour prévenir l'introduction et la dissémination, et la prendre en compte au sein des politiques publiques mar et littoral
D013	Mettre en œuvre des réglementations spécifiques pour certaines pratiques de pêche
D014	Mettre en place des espèces maritimes destinées à la préservation des espèces
D015	Protéger les espèces aquatiques en raison de leur valeur commerciale et par conséquent encourager à un effort de pêche correspondant
D016	Politiques volontaristes d'initiatives et d'informations participatives à la protection des espèces
D017	Mettre en place des actions pour renouveler les stocks en mauvais état
D018	Protéger les espèces soumises à une forte pression et avec un mauvais état sanitaire
D019	Mettre en place des campagnes de prospection et des pêches scientifiques pour surveiller certaines espèces
D020	Mettre en place sur les espèces soumises à un plan de reconstruction communautaire des mesures locales renforçant leur protection
D021	Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques - réduire les pollutions diffuses - réduire la pression à la source
D022	Réduire la pollution organique
D023	Réduire la pollution par les rituels
D024	Préserver le littoral
D025	Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques - réduire les pollutions diffuses - limiter le transfert des éléments polluants
D026	Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques - réduire les pollutions diffuses - mieux connaître et communiquer pour mieux définir les stratégies d'actions
D027	Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques - réduire les pollutions diffuses - obtenir les actions de lutte en fonction des risques et des enjeux
D028	Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire - développer une politique territoriale adaptée aux enjeux des milieux littoraux cohérente avec les conclusions du Grenelle de la mer - concilier usages économiques et restauration des milieux aquatiques
D029	Adapter les conditions de gestion des activités à la sensibilité des habitats, et en particulier les herbiers de posidonies, les champs de laminaires, le maërl, les herminettes, les coraux et les champs de blocs...
D030	Contrôler les matériaux remis dans des conditions durables
D031	Revaloriser l'arrêt de l'extraction du maërl
D032	Réglementation pour éviter, réduire et compenser l'impact morpho-sédimentaire des aménagements et travaux sur le littoral
D033	Encourager les activités en mer dans des conditions durables, gérer les sédiments de dragage dans des conditions durables
D034	Promouvoir des pratiques aquatiques préservant l'intégrité des fonds marins
D035	Réduire l'impact de l'activité de pêche aux arts traînants
D036	Limiter ou supprimer certains rejets tactiques en mer tout en prenant en compte les variabilités naturelles comme les saisons, les marées...
D037	Limiter la suppression de vieillesse ou de zones de nourrissage
D038	Garantir un apport quantitatif suffisant d'eau douce en secteur côtier
D039	Mettre en œuvre des mesures de lutte contre les pollutions maritimes
D040	Mettre en place des règles pour éviter les apports de contaminants à la source
D041	Réduire la présence de déchets pouvant causer une contamination chronique
D042	Mettre en œuvre des règles et des contrôles de certaines activités sensibles
D043	Favoriser les politiques d'éducation et d'information sur les contaminants chroniques
D044	Adapter les pratiques des professionnels et usagers pour limiter et prévenir les pollutions vers le milieu marin, et encadrer les activités littorales et maritimes impactantes
D045	Former, sensibiliser, informer les décideurs, professionnels et le public
D046	Observer, suivre et valider certains paramètres de l'état sanitaire du milieu marin, les activités directement en lien et les bonnes pratiques et techniques associées
D047	Gérer la crise en cas de pollution accidentelle et mobiliser les moyens adéquats pour limiter la diffusion et réduire la pollution
D048	Sensibiliser l'ensemble des acteurs à la réduction et à la gestion de déchets
D049	Mettre à disposition des dispositifs adéquats pour la gestion en particulier la collecte de déchets
D050	Mettre en place des dispositifs de collecte des déchets
D051	Mettre en place de filières économiques pour la valorisation et le traitement des déchets issus des activités maritimes
D052	Mieux connaître les impacts sonores sous-marins engendrés par les activités anthropiques
D053	Réglementer les activités d'installations et de travaux maritimes en fonction de la sensibilité du milieu via à via des nuisances sonores aériennes et sous-marines
D054	Organiser l'espace spatio-temporel maritime en fonction de la sensibilité du milieu via à via des nuisances sonores aériennes et sous-marines
D055	Sensibiliser les acteurs de la mer et former les gens de mer aux bruits sous-marins
86	Non renseigné